



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA SARTHE

Association Loi 1901

Siège social : 73, rue Guetteloup
72100 LE MANS

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA SARTHE

Association Loi 1901
Siège social : 73, rue Guetteloup
72100 LE MANS

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E. de la Sarthe relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 358 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 362 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 354 sur 370 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 501,25 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 2 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 19 février 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA SARTHE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	620	620			Fonds propres	55 087	46 566
Terrains					Report à nouveau	1 465 056	1 426 817
Constructions					Résultat de l'association	-74 338	28 495
Installations et matériels d'activités	482	482			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	9 960	9 702	258	653	Total	1 445 805	1 501 877
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	11 265		11 265	11 265	Provisions pour risques		
Total	22 326	10 803	11 523	11 918	Provisions pour charges	1 665	863
					Total	1 665	863
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	762		762	969	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	248		248	1 100	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	62		62		Fournisseurs	5 090	5 083
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 982		2 982	8 089	Dettes fiscales et sociales	4 149	3 636
Trésorerie	1 440 783		1 440 783	1 499 136	Comptes courants OCCE		1 866
Charges constatées d'avance	350		350	341	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	0	8 227
Total	1 445 187		1 445 187	1 509 634	Produits constatés d'avance		
					Total	9 239	18 812
TOTAL	1 467 513	10 803	1 456 709	1 521 552	TOTAL	1 456 709	1 521 552



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA SARTHE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	737 829	732 917
Ventes de produits	1 097 918	1 043 620
Prestations de service et animations	364 838	339 705
Subventions d'exploitation	966 575	886 331
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	167 192	168 959
Reprises sur dépréciations et provisions	923	
Utilisations des fonds dédiés		
Total	3 335 276	3 171 532
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	729 603	677 095
Variation des stocks de fournitures à céder	207	-406
Achats de fournitures administratives	1 801	2 108
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	2 405 175	2 176 718
Aides financières	46 608	43 970
Impôts et taxes	1 804	1 608
Salaires	22 127	21 834
Charges sociales	4 743	4 306
Autres charges	136 246	168 280
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	44 391	40 226
Dotations aux provisions	803	1 786
Reports en fonds dédiés		
Total	3 393 507	3 137 526
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-58 231	34 006
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 504	6 801
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 504	6 801
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 504	6 801
RESULTAT COURANT (I + II)	-53 728	40 807
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	95 646	87 438
Sur opérations en capital		120
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	95 646	87 558
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	116 256	99 870
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	116 256	99 870
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-20 611	-12 312
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-74 338	28 495
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	231 124	96 113
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	231 124	96 113

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA SARTHE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 456 709,43 €	1 521 552,42 €
Résultat de l'exercice :	-74 338,29 €	28 494,93 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	362	370
dont coopératives et foyers agrégés :	358	354
dont coopératives et foyers non agrégés :	4	16
Nombre de coopérateurs :	44 469	44 921
Heures de bénévolat du siège départemental	940	940
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	7 465	2 555
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	5	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	231 124 €	96 113 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. A noter cependant, une hausse des charges des activités éducatives dans les coopératives.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 86 482 € soit environ 2,59% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA SARTHE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-74 338,29	{ dont 5 937,90 pour le siège départemental dont -80 276,19 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	2 982,23	{ dont 2 480,98 pour le siège départemental dont 501,25 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans		2	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	0,28	{ dont 0,00 pour le siège départemental dont 0,28 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans		2	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 440 782,86	{ dont 56 503,64 pour le siège départemental dont 1 384 279,22 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		3 866,70	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	44 391,13	{ dont 395,08 pour le siège correspondant aux amortissements dont 43 996,05 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ		122,89	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	3 435 425,00	{ dont 171 883,84 pour le siège départemental dont 3 263 541,16 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		9 116,04	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	3 509 763,29	{ dont 165 945,94 pour le siège départemental dont 3 343 817,35 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		9 340,27	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		-224,24	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	362	370
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	356	338
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	7	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	347	360
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	2
Participants aux séances de formation (estimation)	15	15



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA SARTHE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	620	620			Fonds propres	55 087	46 566
Terrains					Résultat du siege de l'association	5 938	8 521
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	482	482			Total	61 024	55 087
Autres immobilisations corporelles	9 960	9 702	258	653	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	11 265		11 265	11 265	Provisions pour charges	1 665	863
Total	22 326	10 803	11 523	11 918	Total	1 665	863
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	762		762	969	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	248		248	1 100	Fournisseurs	5 090	5 083
Comptes courants OCCE	62		62		Dettes fiscales et sociales	4 149	3 636
Autres créances	2 481		2 481	3 223	Comptes courants OCCE		1 866
Trésorerie	56 504		56 504	48 984	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	350		350	341	Produits constatés d'avance		
Total	60 406		60 406	54 617	Total	9 239	10 585
TOTAL	82 732	10 803	71 929	66 535	TOTAL	71 929	66 535



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA SARTHE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	88 938	89 842
Ventes de produits	8 268	8 881
Prestations de service et animations	14 220	14 275
Subventions d'exploitation	51 806	51 646
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	3 780	2 677
Reprises sur dépréciations et provisions	923	
Utilisations des fonds dédiés		
Total	167 936	167 320
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	5 973	7 017
Variation des stocks de fournitures à céder	207	-406
Achats de fournitures administratives	1 801	2 108
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	76 677	75 828
Aides financières	46 608	43 970
Impôts et taxes	1 804	1 608
Salaires	22 127	21 834
Charges sociales	4 743	4 306
Autres charges	4 573	3 540
Dotations aux amortissements et dépréciations	395	409
Dotations aux provisions	803	1 786
Reports en fonds dédiés		
Total	165 711	162 001
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	2 225	5 319
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 715	2 868
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 715	2 868
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	3 715	2 868
RESULTAT COURANT (I + II)	5 940	8 187
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	233	213
Sur opérations en capital		120
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	233	333
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	235	
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	235	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-2	333
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	5 938	8 521
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	25 850	25 850
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	25 850	25 850

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de **5 937.90 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	619,84			619,84
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	4 422,71		539,94	3 882,77
Agencements & aménagements divers	820,48			820,48
Matériel de transport				
Matériel informatique	5 175,22			5 175,22
Mobilier de bureau	563,05			563,05
Immobilisations en cours				
Total	11 601,30		539,94	11 061,36

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Mises au rebut de l'exercice : divers matériels d'activité totalement amortis.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	619,84			619,84
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	4 422,71		539,94	3 882,77
Agencements & amén. divers	10%	820,48			820,48
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 522,23	395,08		4 917,31
Mobilier de bureau	20%	563,05			563,05
Total		10 948,31	395,08	539,94	10 803,45

2. Immobilisations financières

Parts sociales BPGO (500 parts à 22.50 €)

11 265.00



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

3. Stocks

Agendas C1 sans guide : 1 x 51 = 51 € ; Agenda C1 nouvelle version : 1 x 85 = 85 €	136.00
Agendas C2 : 253 x 1.70	430.10
Agendas C3 : 54 x 1.20	64.80
Guides du maître : 26 x 3.50	91.00
Cahiers de comptabilité : 25 x 1.60	<u>40.00</u>
	761.90

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	247,70		247,70
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	247,70		247,70

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

OCCE 44	62.00
---------	-------

6. Autres créances

EDF GDF	63.06
ENGIE	287.92
Participation Fédération honoraires C.A.C.	<u>2 130.00</u>
	2 480.98

7. Trésorerie

Livret A « BPGO »	47 000.00
Banque BPGO	2 868.57
Banque Crédit Mutuel	2 698.45
Intérêts courus à recevoir	3 931.01
Caisse	<u>5.61</u>
	56 503.64

8. Charges constatées d'avance

Taxe habitation	237.33
Fédération Calendriers 2020	<u>112.50</u>
	349.83

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	862,67	802,63		1 665,30
Provisions pour charges	862,67	802,63		1 665,30
Immobilisations financières				
Usagers	923,00		923,00	
Autres créances				
Provisions pour dépréciations	923,00		923,00	
Total	1 785,67	802,63	923,00	1 665,30

Dotations / reprises d'exploitation 802,63

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 802,63

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 923,00

Total 923,00

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire



au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés : Néant

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues (Audit France – Dila- Lire C'est Partir)	5 090.40
	5 090.40

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 712.62
Urssaf	639.26
Retraite complémentaire	362.39
Prévoyance	82.46
Charges sur CP	297.30
Uniformalion	283.23
Trésor Public – Impôts produits financiers taxables	771.54
	4 148.80

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	44 469	44 921
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,89 €	0,91 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	88 938,00	89 842,00
Cotisations versées à la Fédération	49 360,59	48 963,89
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	49 360,59	48 963,89

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères (aides à l'emploi cui-cae)	5 198,33	7 675,20
Subventions conseil départemental	5 650,00	10 650,00
Subventions communes	32 257,80	33 320,40
Autres subventions	8 700,00	
Total	51 806,13	51 645,60
Dont versées aux coopératives	46 607,80	43 970,40



3. Contributions financières

Produits divers gestion courante	1 109.38
Aides Fédération OCCE :	
- Autres aides (CNEA, Médecine du Travail, EBP)	540.81
- C.A.C.	<u>2 130.00</u>
	2 670.81

4. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	<u>233.24</u>
	233.24

5. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	<u>235.41</u>
	235.41

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 792.40 €. Echéance du contrat : 01/2020)	<u>396.20</u>
	396.20

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie du Mans, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 73 Rue de Guetteloup 72100 LE MANS (environ 90 m²) suivant la convention du 28/10/1998.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 940 heures de travail valorisées à 25 850 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• Crédit Mutuel :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées est réalisée avec le Crédit Mutuel (convention du 19/01/2017). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	143	142
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	545 564,05	600 139.49
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 319,06	1 593.15
Montant des impôts dus par l'AD	566,25	431.74
Montant des intérêts acquis nets après impôts	1 752,81	1 161.41
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

• Banque Populaire de l'Ouest :

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées est réalisée avec la Banque Populaire Grand Ouest (convention du 24/02/2010) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	218	218
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	780 200.00	821 708.00
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 395,98	1 275.24
Montant des impôts dus par l'AD	205,29	165.00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	1 190,69	1 120.24
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%